



***Les Cahiers fonciers du
NELGA, Numéro 2,***

Mai 2020

**Bonnes pratiques
foncières en
Afrique de
l'Ouest
francophone :**

Retour sur les
temps forts de
l'atelier régional
tenu Les 13 et 14
juin 2019 au
Sénégal par le
NELGA

L'observation des pratiques et politiques foncières en Afrique occidentale révèle un certain nombre de difficultés.

- La faible emprise de l'État dans les processus fonciers, conséquence de la faiblesse de ses moyens
- L'importance des pratiques d'accaparement des terres et de la corruption et à
- L'absence d'une vision claire pour des réformes foncières durables.
-

C'est dans ce contexte que le Réseau d'Excellence sur la Gouvernance Foncière en Afrique a organisé un atelier régional, les 13 et 14 juin 2019 à Dakar au Sénégal, en vue d'échanger avec les institutions régionales (CEDEAO, CILSS, UEMOA), les acteurs gouvernementaux, les universitaires et les organisations de la société civile sur les bonnes pratiques foncières en Afrique de l'Ouest et d'approfondir la réflexion sur la stratégie de mise en place de politiques foncières plus adéquates.

Cet atelier organisé avec l'appui de la GIZ et de l'ALPC a réuni plusieurs experts du foncier de pays de l'Afrique de l'ouest francophone notamment du Sénégal, du Mali, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Bénin.



Trois temps forts ont marqué cette rencontre à savoir :

- La cérémonie d'ouverture,
- Le déroulement des travaux,
- La mise en place d'une feuille de route du Nelga de l'Afrique de l'Ouest.

La première journée a porté essentiellement sur les allocutions prononcées par les différents responsables et par l'organisation de panels sur des thématiques variées.



I. DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le professeur Amadou Thierno Gaye Directeur Général de la recherche et de l'innovation au ministère de l'enseignement supérieur représentant le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Prenant la parole en premier lieu, le Professeur Mbissane Ngom, Directeur de l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Gaston Berger de Saint Louis représentant le recteur de l'UGB, après quelques mots de bienvenue à l'endroit de l'ensemble des participants a, au nom du Professeur Ousmane Thiaré, adressé ses remerciements, particulièrement à la directrice pays de la GIZ Mme STIEGLITZ FRIEDERIK, pour sa présence à cet atelier, à la représentante du centre africain sur les politiques foncière (ALPC) Madame JUDY Kariuki pour son engagement dans l'exécution de l'agenda foncier de l'Union Africaine (UA), au Directeur général de la recherche et de l'innovation représentant du ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'au Pr. Ibrahima Arona DIALLO et à toute son «équipe pour leur engagement et le travail remarquable accompli depuis l'installation du nœud NELGA de l'Afrique de l'Ouest francophone (AOF).

Pour lui, la rencontre de Dakar donne l'opportunité d'un diagnostic des politiques foncières qui permettra d'apporter un certain nombre d'innovations afin d'aider les Etats à améliorer leurs gouvernances foncières.

A sa suite, Mme STIEGLITZ FRIEDERIK, directrice des pays de la GIZ au Sénégal, tout en estimant que le foncier est un sujet d'une particulière complexité en Afrique de l'ouest francophone a relevé combien, « une bonne gouvernance foncière et des régimes fonciers sécurisés sont essentiels au développement et à la paix sociale ».

Elle réitéra la disponibilité du gouvernement allemand à soutenir les programmes de gouvernance foncière sur le continent africain.

Prenant la parole à son tour, Mme JUDY Kariuki représentante du Centre africain des politiques foncières (ALPC), transmet les salutations de sa collègue et directrice du centre Mme Joan KAGWANJA qui pour des raisons professionnelles n'a pas pu se libérer pour prendre part à l'atelier.

Pour Mme JUDY Kariuki, le NELGA est une initiative de l'UA pour aider les Etats dans leurs politiques foncières et que son objectif principal est le renforcement de capacités des acteurs dans le domaine de la gouvernance foncière en Afrique.

Selon elle, le défi que le NELGA doit relever consiste à la création de réseaux de professionnels qui servira de cadre d'échanges, de partage d'expériences et de dialogues. A ce propos, elle a adressé ses félicitations d'abord et ses encouragements par la suite au nœud NELGA AOF nouvellement créé en promettant la tenue d'activités déjà réalisées dans les nœuds plus anciens comme les formations à la carte, les bourses pour les masters et doctorats au profits des étudiants.

Elle a terminé son propos en rassurant quant à la disponibilité de l'ALPC à continuer à appuyer les universités africaines.

Prenant la parole à son tour, Le professeur Amadou Thierno Gaye , Directeur Général de la recherche et de l'innovation au ministère de l'enseignement supérieur représentant le ministre de l'enseignement supérieur a souligné l'importance que revêt l'atelier de Dakar dans un contexte où la sécurité alimentaire et la gestion foncière constituent des challenges importants pour les Etats africains .

Il a, en outre, magnifié le partenariat tripartite UA-GIZ-Universités qui constitue selon lui un réel motif de fierté et qui illustre par ailleurs la qualité du savoir-faire et de la pertinence au sein du réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en AOF.

Il a conclu par des remerciements à l'endroit de l'ensemble des acteurs qui œuvrent à côté de l'UGB aux fins de réaliser les nobles objectifs de mise en œuvre effective des CLD en matière foncière. C'est par des vœux de succès qu'il a déclaré ouvert l'atelier régional de partage de bonnes pratiques foncières en Afrique occidentale francophone.

II- DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Il est revenu au professeur Ibrahima Diallo coordonnateur du Nelga Afrique de l'Ouest, de prendre la parole pour remercier le Ministre de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, le Recteur de l'UGB, le Professeur Ousmane, les partenaires et l'ensemble des participants.

Il a, par la suite, retracé les péripéties de la naissance du NELGA dans la sous-région pour souligner l'intérêt qu'offre ledit réseau en tant que réponse aux difficultés posées par le foncier dans la sous-région.



Pour le coordonnateur régional, l'enjeu essentiel de la rencontre de Dakar est d'échanger sur les bonnes pratiques foncières en Afrique de l'Ouest en vue, non seulement, d'approfondir la réflexion sur les succès et difficultés de mise en place de politiques foncières, mais aussi, de réfléchir sur la manière dont les acteurs particulièrement, les universités peuvent être mises en contribution à travers leur implication dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques foncières.

En conclusion de son propos, le Professeur Diallo a réitéré ses remerciements pour ensuite décliner la méthodologie des travaux qui se déroulent sur deux journées.

Les participants ont été invités pour chaque thème à tenir des panels d'une trentaine de minutes avec des intervenants ciblés à l'avance.

Panel 1 :« Processus de formulation et d'opérationnalisation de politiques et lois foncières nationales : progrès réalisés, bilan (réussites, défis, enseignements) ;

L'objectif global de ce panel était de faire un état des lieux des politiques et de la législation foncière par rapport aux normes émergentes aussi bien dans les processus de réforme que dans leurs contenus.

Des différentes interventions, il est ressorti une diversité de régimes fonciers que plusieurs réformes foncières menées au lendemain des indépendances ont cherché à corriger.

Les réformes n'ont pas connu le succès escompté et le pluralisme reste le trait dominant à l'observation des pratiques foncières dans cette partie du continent aux fins de clarification de la situation foncière, les panelistes ont estimé que les outils de sécurisation foncière mis en œuvre au Sénégal dans le cadre du MCA, l'expérience de la ceinture verte à Niamey au Niger et des certificats fonciers en Côte d'Ivoire pourraient être d'une très grande utilité.

Panel 2 : Accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest : Leçons tirées des expériences des pays.

Ce panel a été l'occasion de contributions intéressantes.

Des discussions, il apparaît à l'échelle des pays représentés à l'atelier un faible accès des femmes au foncier.



L'explication tient pour l'essentiel aux coutumes africaines très discriminatoires à l'endroit des femmes. Pour corriger cette inégalité de traitement, il est nécessaire de renforcer les capacités des femmes, les amener à prendre davantage conscience de leur rôle et responsabilités.

Sur ce point, les actions entreprises par Enda pronat et l'association des femmes juristes du Sénégal dans la vallée de Niayes constituent des repères intéressants dans les processus de sensibilisation. Il faudra, par ailleurs, de l'avis des participants, mettre en place des stratégies d'autonomisation des femmes.

Au nombre de celles-ci l'encouragement des marchés fonciers qui pourront leur donner l'opportunité d'accéder à la propriété.

Panel 3 : Reconnaissance des droits coutumiers, Sécurisation foncière dans le contexte de mobilité, de pratiques de l'agriculture itinérante, de transhumance et nomadisme

L'objectif global de ce panel était de retracer l'évolution des droits fonciers coutumiers de l'indépendance à nos jours. De celle-ci, deux étapes majeures sont à distinguer.

La première qui a suivi immédiatement l'accession à la souveraineté internationale s'est traduite par une remise en cause des droits coutumiers au profit d'un droit dit moderne d'inspiration essentiellement occidentale.

La deuxième, en cours, privilégie la mise en œuvre de réformes foncières plus soucieuses de reconnaissance des droits traditionnels.

C'est le cas du Mali, du Niger, de la Côte d'Ivoire, du Bénin où des programmes de régularisations foncières sont mis en œuvre. C'est dans ce sens qu'il faut situer la délivrance de titre en pleine propriété aux paysans en Côte d'Ivoire et au Niger. Ces bonnes pratiques peuvent inspirer les réformes dans les autres Etats.

Panel 4 : Investissements agricoles et Gestion du risque d'accaparement des terres

Les participants à ce panel ont fait deux constats majeurs.

Le premier est que les Investissements à grande échelle ont aggravé la complexité de la situation foncière en AOF et le deuxième qui en est la conséquence reste la marginalisation des exploitations familiales. La Guinée illustre bien ce cas de figure avec la promotion des exploitations minières par l'Etat.

Cet état de fait aggrave la précarité foncière, accroît la sécurité alimentaire en milieu rural tout en exposant les populations à un exode massif. Les participants ont tout de même relevé et apprécié la mise en œuvre de politiques d'encadrement des investissements et de promotion des nationaux. C'est le cas au Bénin. Au titre de recommandation, les panelistes encouragent entre autres, la mise en œuvre de politiques foncières tendant à l'équilibre entre investissements à grande échelle et exploitations familiales, la préservation et la protection des exploitations familiales.

Les travaux de la deuxième journée ont débuté avec un rappel par le coordonnateur régional des conclusions et des tendances qui se sont dégagées le premier jour et se sont poursuivies par la tenue d'un cinquième panel.

Panel 5: Transparence, nouvelles initiatives et Utilisation des avancées technologiques (télédétection, GPS, TIC, drones, etc.) comme outils de renforcement de la gouvernance foncière.

Les travaux réalisés ont permis aux participants de mieux se familiariser avec quelques instruments de sécurisation foncière. Aussi certaines expériences comme celles du Cadre de réflexion et d'Action sur le foncier (CRAFS) au Sénégal ont –elles été citées en ce qu'elles rendent compte du rôle important que peut jouer la société civile dans la lutte contre l'insécurité foncière. Le CRAFS, faut-il le rappeler, mène des activités de renforcement de capacités et de sensibilisation des populations dans les procédures de régularisation foncière- Il joue également un rôle de veille et d'alerte dans les cas de conflits réels ou potentiels relatifs au foncier.

Autre instrument de sécurisation considéré comme une bonne pratique de gouvernance foncière et qui a retenu l'attention est le Numéro d'Identification Cadastral désigné sous l'acronyme (NICAD) et institué par le décret n°2012-396 du 27 mars 2012. Ce nouvel outil d'identification des parcelles a été conçu pour se substituer totalement et définitivement aux autres formes d'identification parcellaire utilisées antérieurement.

En promouvant le NICAD, les pouvoirs publics sénégalais souhaitent mettre fin à la juxtaposition de différents systèmes d'identification des parcelles source de confusion et fortement préjudiciable à une bonne gestion du foncier.



Un autre instrument ayant suscité l'intérêt des participants est la blockchain. Expérimenté dans des pays émergents comme le Ghana et le Honduras et appréciée des bailleurs, il est considéré comme un outil technologique fiable qui assure la disponibilité des données et la garantie d'informations sécurisées et accessibles.

Le dernier instrument à avoir fait l'objet de débats concerne les observatoires du foncier expérimentés au Mali, en Côte d'Ivoire et au Niger. Ils constituent une source inestimable de renseignements sur le foncier. La diversité de leurs formes n'est pas l'expression d'un échec. Elle peut même être regardée comme normale car « la création d'un observatoire ne répond pas à une méthodologie unique et homogène, mais davantage à un processus répondant à des besoins en termes de stockage de données, de création d'un espace de débats et d'aide à la décision, de plaidoyers d'animation communautaire etc.

Sur l'ensemble de ces documents, instruments et structures étudiés, les échanges furent riches et les participants ont salué l'ambition partagée de sécurisation foncière desdits outils. Ils sont non seulement d'avis que les universitaires doivent dans leurs recherches se les approprier afin de les redynamiser mais aussi convaincus que les chercheurs doivent travailler à une meilleure articulation des bases de données aux fins d'une plus grande mise en cohérence. C'est dans ce sens justement qu'il faut situer l'engagement des participants sénégalais de tirer profit des initiatives en cours dans la sous-région pour la mise en place d'un observatoire du foncier au Sénégal.

III. DE LA MISE EN PLACE DE LA FEUILLE DE ROUTE DU NELGA DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

BONNES PRATIQUES A CAPITALISER	PAYS
1. Cadre de réflexion et d'action sur le foncier (CRAFS) comme modèle d'organisation des acteurs non-étatiques pour accompagner et influencer le processus de réforme foncière	SENEGAL
2. Plateformes multi-acteurs inclusives sur le foncier au niveau national	SENEGAL MALI GUINEE NIGER
3. Développement d'outils de sécurisation et de gouvernance foncière : PAOS	SENEGAL
4. Modèle de mise en place des composantes du cadre de gouvernance foncière : Livre Blanc sur Politique foncière incluant la vision, Loi Domaniale et Foncière (prenant en compte le foncier rural) et Agence de mise en œuvre (ANDF)	BENIN COTE D'IVOIRE
5. Responsabilisation des autorités locales (village), des communes dans la sécurisation foncière à la base et dans l'implantation d'investisseurs (Chedda, attestation de détention foncière, Attestation de cession)	NIGER MALI GUINEE NIGER BURKINA FASO
6. Sénégal : NICAD (Numéro d'identification cadastrale) – processus d'identification parcellaire continue et unique en zones rurale et urbaine	SENEGAL
7. Conventions foncières locales, arrangements fonciers locaux	MULTI PAYS
8. Mesures de discrimination positive en faveur des femmes par les quotas. E.g. Niger : 15% des terres des aménagements publics pour les femmes	NIGER MALI
9. Assistance juridique aux femmes et groupes défavorisés/vulnérables pour exploiter le cadre juridique existant pour accéder à la terre, sécuriser les droits acquis	MULTI PAYS
10. Des observatoires du foncier	BURKINA FASO TCHAD UEMOA
11. Encadrement des acquisitions foncières à grande échelle (plafonnement ; exigence d'un plan de mise en valeur ; propriété réservée aux nationaux, etc.)	BENIN
12. Encadrement des marchés fonciers ruraux	MULTI PAYS (voir étude IPAR)
13. L'élaboration de politique foncière préalablement à la production/modification des textes juridiques	MULTI PAYS

Après cette systématisation importante retraçant les bonnes pratiques foncières en Afrique de l'Ouest, deux groupes de travail se sont constitués aux fins d'une définition d'une feuille de route du NELGA pour les trois prochaines années.

De façon plus décisive, il appartenait aux participants de répondre à une série de questions relatives à l'amélioration la gouvernance foncière en Afrique de l'Ouest francophone, à la définition d'un mécanisme de concertation des acteurs pour la promotion de politiques foncières réussies avec l'implication des chercheurs et des universitaires à travers le NELGA et d'un domaine d'activités de recherche et de renforcement de capacités. Les questions relatives à la diversification des sources de financement du NELGA et au rôle de la gouvernance foncière dans le combat contre les changements climatiques et dans la gestion intégrée des ressources naturelles et à la mise en œuvre d'un système de diffusion des informations et des résultats de la recherche étaient au cœur des préoccupations. Sur l'ensemble des questions, après des échanges fructueux, des directions de comportement ont été proposées

Relativement à la formation, deux types d'approche ont été proposées, une de longue durée destinée aux étudiants et une autre, de durée réduite pour les décideurs. Mais quelle que soit la formation choisie, les panélistes recommandent une approche pluridisciplinaire et adaptée aux nouveaux métiers.

Toujours dans le cadre de la formation, les panélistes proposent un renforcement des capacités des acteurs du foncier par l'utilisation de la méthode e-learning.



En effet pour beaucoup d'intervenants, l'ambition à plus ou moins long terme est la création d'une université virtuelle du foncier.

Dans le domaine de l'identification des thèmes de recherche, les thématiques suivantes ont été retenues :

1. Procédures d'indemnisation et compensation,
2. Etudes comparatives des investissements privés,
3. Foncier pastoral,
4. Inventaire des réserves foncières disponibles,
5. Prévention des conflits fonciers,
6. Accès des femmes au foncier,
7. Sécurité alimentaire,
8. Réformes foncières et nouvelles questions émergentes,
9. Quel modèle ouest africain de gouvernance du foncier ?

A l'évidence, cette liste n'est qu'indicative.

En ce qui se rapporte à la mobilisation des ressources, les participants recommandent la définition de thèmes de recherche présentant un intérêt même relatif pour les bailleurs de fonds. A ce propos la SAED, le PDIDAS, le secteur privé agricole et la CNCA apparaissent comme des cibles intéressantes pour le financement de thèmes de recherche.

Dans le même sens, les intervenants conseillent le renforcement et l'élargissement du partenariat à d'autres structures comme le centre de suivi écologique pour pouvoir accéder aux fonds innovants, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence universitaire de la Francophonie etc.

Pour eux, cette mobilisation des ressources est indispensable à la continuité du réseau qui ne doit pas se satisfaire d'être un réceptacle de subventions.

Il lui faut, pour plus d'autonomie et de crédibilité se doter de fonds propres destinés à la prise en charge des frais de mobilité des étudiants, des enseignants, bref de tous les chercheurs

Enfin, l'assistance a souhaité la mise en œuvre d'une politique de communication dont la vocation sera la diffusion des résultats de la recherche (travaux et publications) et leur valorisation. A cette fin, les panelistes restent convaincus que l'élaboration de guides pratiques sur les questions foncières, l'utilisation des nouvelles techniques de la communication en matière de gouvernance foncière, la création d'une base de données du Nelga seront d'un indiscutable intérêt.

Les travaux ont pris fin vendredi 14 juin 2019 à 17h.

Reprenant la parole, le Professeur Ibrahima Diallo a loué l'assiduité des participants et l'esprit de convivialité dans lequel se sont déroulés les travaux. Tout en remerciant tout le monde, il a pris l'engagement de ne rien ménager pour la mise en œuvre des recommandations.

A sa suite, le Professeur Mbissane Ngom a transmis les félicitations du Recteur aux participants et réitéré la disponibilité de l'UGB à accompagner le réseau, convaincu que les succès suivront.

C'est sur cette note optimiste qu'il a déclaré clos l'atelier sur le partage des bonnes pratiques en Afrique occidentale francophone.



Le comité scientifique régional :

Pr. Ibrahima A DIALLO (Coordonnateur régional)
Pr. Samba TRAORE (Sénégal)
Pr. Amadou Kah (Sénégal)
Pr. Moussa DJIRE (Mali)
Dr. Madiodio NIASS (Sénégal)
Dr. Cheikh Oumar BA (Ipar, Sénégal)
Pr. Moustapha DIOP (Guinée)
Pr. Joseph Doussou (Bénin)
Pr. Valerie Bougouma (Burkina Faso)
Dr. Jean Aholou (Bénin)
Dr. Akoua Assunta ADAYE (Côte d'Ivoire)
Dr. Ali Mahamadou (Niger)
Honorable Henri Yawovi GBONE (Togo)

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
CENTRE NELGA DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
FRANCOPHONE

ADRESSE : Bâtiment annexe UGB, Ngalléle
BP 234, Saint Louis SENEGAL,
Tel : 221-33-899-77-60
Email : nelgaugb@ugb.edu.sn

Site web : www.nelga-afrique-ouest-francophone.org

